



Madame Carole DELGA
Présidente de la Région Occitanie
Hôtel de Région
22 boulevard du Maréchal-Juin
31406 TOULOUSE cedex 9

Cahors le 14 décembre 2016

1622/S/JP

OBJET : « Méthaniseur de GRAMAT » et « Méthode DELGA »

Madame la Présidente,

Depuis plusieurs mois le GADEL s'attache à mettre en évidence les antagonismes qui émergent du projet industriel cité en objet.

Nos arguments ont été largement diffusés : élus régionaux et départementaux, grand public, services de l'Etat. La majorité régionale, retranchée derrière les dogmes de l'Intérêt Régional et de la porteuse Transition Energétique s'apprête à voter une subvention de 2.5 Millions d'euros. Une nouvelle fois des fonds publics seront injectés dans un projet privé (pourtant économiquement contestable aux dires de l'ADEME) et peu compatible avec la notion d'Intérêt Général.

Le GADEL tient à jouer jusqu'au bout son rôle de lanceur d'alerte à l'égard des décideurs en rappelant les motifs de son opposition au projet en l'état.

La liste des anomalies n'est pas exhaustive :

- Priorisation de l'aspect énergétique alors que le procédé est avant tout un outil d'élimination et de valorisation de déchets organiques,
- Absence de planification d'une transition énergétique territoriale prenant en compte l'ensemble des techniques constituant le bouquet des énergies renouvelables et justifiant notamment de la création d'un parc de méthaniseurs de petite taille (modèle « à la ferme »),

- Soutien à l'agriculture productiviste et à l'agro-alimentaire industriel pourtant décriés par les scientifiques et la société civile,
- Sur-dimensionnement de l'unité qui conduit à l'importation de déchets entrants en provenance des départements voisins (jusqu'à 150 km),
- Gestion exclusivement locale sur des communes lotoises parfois classées en ZVN par épandage du digestat qui constitue toujours un déchet,
- Aggravation des pollutions (sol-air-eau) avérées dans le département du Lot,
- Compromission de l'image de marque du PNRCQ, vitrine régionale vectrice de développement touristique,
- Mauvaise prise en compte de la problématique transport avec ses nuisances et son incidence sur le réchauffement climatique,
- Non-sens agronomique : appauvrissement des sols par carence du carbone nécessaire à la production d'humus,
- Pollution irrémédiable du milieu karstique et des réseaux aquifères (formule très lessivable d'un digestat à très haute teneur en nitrates) qui alimentent plus de la moitié de la population lotoise en eau potable,
- Superficialité de l'évaluation environnementale et de l'impact naturaliste,
- Prise de risque sanitaire au niveau des captages AEP (principe de précaution) par sur-nitrification et compte tenu de l'efficacité limitée de l'hygiénisation qui n'élimine ni certaines « bactéries tueuses » (Rapport ANSES) ni les résidus de PCB, de biocides, antibiotiques et autres produits vétérinaires, métaux lourds...
- Non éligibilité du projet au « fonds chaleur » (Etat-Europe) ce qui augmente d'autant plus la participation financière de la Région,
- Mise en concurrence pour l'approvisionnement et l'épandage avec le méthaniseur à la ferme de MAYRAC, voisin d'une vingtaine de kilomètres (proscription ADEME 2016).

Nos propositions :

Force constructive, le GADEL fait des propositions pour une évolution du projet conforme aux intérêts locaux en matière d'économie, de préservation de l'environnement et du cadre de vie :

- Réduction de moitié du potentiel de l'unité en la réorientant vers la seule production de chaleur nécessaire au fonctionnement du méthaniseur et aux locaux de l'entreprise « La Quercynoise »,
- Pas d'épandage du digestat mais un traitement complémentaire pour une dénitrification et une



GADEL

Espace associatif Clément Marot
Place Bessières – 46000 Cahors
Tél./Fax : 05 65 30 98 28 – e-mail : info@gadel-environnement.org
www.gadel-environnement.org



Fédération agréée au titre de la Protection de l'Environnement
Membre de FNE Midi Pyrénées
Intégrée à France Nature Environnement (FNE)

hygiénisation suffisante (ANSES) qui sécuriseraient son utilisation agricole : le co-compostage ou la production d'engrais organique constituent des débouchés possibles.

Le GADEL a engagé un recours gracieux auprès de Madame la Préfète du Lot aux fins d'une révision de l'arrêté préfectoral d'autorisation. Nous rencontrons lundi 19 décembre le sous-préfet de Gourdon, l'ARS et la DREAL afin d'envisager cette éventualité.

Nous vous demandons de bien vouloir surseoir au vote de la subvention dans l'attente des résultats de cette conciliation. Cette démarche nous semblerait mieux convenir à la « méthode DELGA » telle que vous l'avez dernièrement exposée dans les médias.

Recevez Madame la Présidente l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jacques PHILBERT
Président du GADEL



GADEL

Espace associatif Clément Marot
Place Bessières – 46000 Cahors
Tél./Fax : 05 65 30 98 28 – e-mail : info@gadel-environnement.org
www.gadel-environnement.org



Fédération agréée au titre de la Protection de l'Environnement
Membre de FNE Midi Pyrénées
Intégrée à France Nature Environnement (FNE)